

Plaidoyer pour l'accueil en vue des prochaines municipales

Nous **associations et collectifs en soutien des personnes exilées**,

Nous considérons que l'humanité s'est construite avec les déplacements humains. Nous défendons la **liberté de circulation et d'installation** : personne n'est légitime à décider qui a le droit ou pas d'émigrer.

Empêcher la migration constitue une atteinte à l'intégrité de l'humanité et une négation de l'histoire des sociétés.

Pour nous, territoires accueillants et acteurs d'espaces d'accueil, nous **refusons dans notre action que les personnes exilées et accueillies aient à se justifier d'être parties** ; nous défendons des espaces dans la société où ils et elles peuvent être accueillies sans se sentir obligées d'expliquer les causes de leur départ. Ces histoires sont généralement violentes et intimes, elles réactivent des vécus traumatiques, et par conséquent se partagent en fonction des affinités.

Nous **défendons des droits de séjour pérennes** pour toutes les personnes en situation administrative précaire, dans l'objectif de bâtir une société plus juste : plaider pour des titres de séjour longs pour un égal accès à l'autonomie, au droit de vivre dignement et sereinement.

Nous considérons que la **diversité culturelle est une richesse** notamment par les rencontres suscitées ; en résonance avec le principe à valeur constitutionnelle de fraternité, nous défendons l'idée que la solidarité renforce les bases d'une société inclusive.

Nous **refusons toute politique discriminante et injuste à l'égard des personnes exilées** constituant une forme de violence institutionnelle : celle qui condamne et réalise du tri entre les humains ; multiplie les risques pour la vie des personnes ; produit de la défiance entre les gens ; et construit des frontières qui tuent.

Nous **souhaitons re-crée du politique autour de valeurs communes** et sortir de la gestion sécuritaire des migrations. Celle-ci est guidée par la peur car elle est construite sur l'idée de la migration comme une menace.

Pour cela, nous défendons une politique respectueuse de la dignité sans préjugés et sans peurs. Nous **défendons l'effectivité des droits pour tous et toutes** comme principe.

Le principe d'accueil doit ainsi permettre l'accès à l'ensemble des besoins vitaux, à l'hébergement et au logement, à l'alimentation, à l'hygiène, à la santé, à l'éducation, aux droits culturels, au travail de manière à ce que chacun et chacune puisse accéder à l'autonomie. Penser une société de l'accueil revient à se sentir collectivement responsable face à la vulnérabilité de chacun et chacune dans les différents moments de la vie et donner une égale valeur à tout être vivant.

Nous **défendons l'accueil inconditionnel** pour garantir l'accès de tous et toutes aux lieux, dispositifs et services sans qu'aucun critère d'aucune sorte ne s'applique et que les propositions s'adressent aux personnes en situation de précarité économique, sociale et/ou administrative.

Il est indispensable d'organiser cet accueil car **il nous faut sortir de la gestion dans l'urgence** en coconstruisant des politiques pérennes de solidarité.

Il s'agit de penser l'accueil dans les territoires, villes et villages, en reconnaissant la présence des personnes, qu'elles soient en transit plus ou moins long ou dans un souhait d'installation pérenne ; **en reconnaissant la citoyenneté de résidence.**

Nous défendons **l'égalité politique** c'est-à-dire l'idée selon laquelle chaque personne qu'elle soit établie ou nouvelle arrivante, est un sujet politique autonome et participe à la vie démocratique.

Sortir du discours de l'impuissance ou de l'illégitimité. Prendre sa part de responsabilité dans la protection des droits

Plusieurs constats sur les territoires fragilisent la cohésion sociale et obligent les collectivités territoriales à **agir dans le sens de l'accueil**. D'un côté, les collectivités territoriales pallient les effets néfastes des politiques de non-accueil (frontières, sous-dimensionnement du dispositif national d'accueil). De l'autre, elles répondent aux besoins non couverts par des normes qui traitent les personnes étrangères comme indésirables, en accentuant les inégalités d'accès aux droits et la concurrence des publics.

Les collectivités territoriales se retrouvent à répondre aux urgences sociales provoquées par la dégradation de l'État social et ses répercussions concrètes sur les personnes ; il s'agit ici de dépasser l'urgence et de **préparer les municipalités à agir de façon pérenne**.

Les **collectivités territoriales jouent un rôle-clé d'intermédiaire incontournable pour mettre en acte les normes internationales** par lesquelles l'État est lié, pour protéger et rendre concret les droits fondamentaux.

Les **collectivités territoriales ont plusieurs intérêts à agir dans le sens de l'accueil**. Elles répondent tout d'abord à un **besoin urgent de préserver la cohésion sociale** en protégeant la dignité humaine de tous et toutes, sans discrimination, c'est-à-dire y compris celle des personnes exilées présentes sur leur territoire ; et plus loin, de préserver l'ensemble d'un écosystème local, en répondant à l'ensemble des besoins sociaux sur son territoire.

L'accueil est par ailleurs une contribution au bien commun permettant le maintien et l'amélioration des services publics pour tous et toutes et le renforcement de la vitalité de la vie locale d'un point de vue culturel, démographique et économique.

Les collectivités territoriales ont pour cela des **marges de manœuvre** et des **ressources juridiques** sur lesquelles s'appuyer pour agir.

Les moyens de chacune des collectivités résultent également des **potentialités à créer des alliances avec les autres acteurs du territoire, de la société civile et des opportunités partenariales**.

Propositions d'actions : Accueillir, rendre l'installation possible

Accorder le droit au séjour est une prérogative régaliennne de l'État qui ne peut être remise en cause. C'est pourquoi nous devons solliciter nos imaginaires et notre créativité : d'une part pour interroger le cadre légal, se saisir du potentiel de la décentralisation, et y trouver les brèches d'actions permises aux municipalités ; d'autre part, pour inventer des lieux, des espaces, et questionner nos relations pour accueillir.

Nous proposons de **nous saisir du droit comme ressource politique**.

S'auto-saisir des compétences locales pour assurer des conditions minimales d'existence et assurer l'accès aux droits :

Des lieux pour accueillir

Les municipalités et les métropoles ont la possibilité de créer de nouveaux lieux d'accueil pour les personnes à la rue ou en situation de précarité :

- Lieux d'accueil de jour et accompagnement social
- Lieux pour le soutien alimentaire
- Lieux municipaux pour l'accès à l'hygiène et à la santé
- Lieux municipaux pour l'hébergement

Ces lieux d'accueil ont besoin de tenir compte des trois temporalités de l'accueil :

- le court terme : l'hébergement d'urgence, le transit ou le répit de courte durée
- le moyen terme, d'une procédure ou d'un temps de réflexion
- le long terme de l'installation

Ces trois temporalités de l'accueil peuvent être pensées et mises en œuvre dans un lien de coopération entre les municipalités et les collectifs citoyens qui eux-mêmes réfléchissent leur accueil avec ces temporalités. Ça veut dire mettre à disposition des lieux municipaux pour organiser ces accueils, en soutenant l'engagement associatif et citoyen ; et/ou prévoir le soutien de collectifs pour un accueil en famille. Dans ce cas,

l'expérience et l'encadrement par les collectifs citoyens doivent être prévus et soutenus par la municipalité, dans des conditions mutuellement décidées.

Des logements pour tous et toutes

Les collectivités peuvent renforcer leur politique locale du logement pour tous et toutes avec plusieurs dispositifs :

- En luttant contre la vacance des logements ou locaux inoccupés durablement pour répondre aux besoins urgents de logement : agir contre la dégradation du bâti et revitaliser les centres bourgs en travaillant à des dispositifs de recensement, en soutenant la réhabilitation des bâtiments, en encourageant la mise en location sociale ou solidaire, en réquisitionnant des logements vacants, en mettant en œuvre une opération programmée de l'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain, en travaillant à l'incitation fiscale (taxes sur les logements vacants ; majoration de la taxe foncière...) ;
- En définissant des priorités en matière d'habitat : les communes sont l'autorité de rattachement des offices publics de l'habitat ;
- En agissant sur la résorption de l'habitat précaire pour reloger dans de meilleures conditions ou en réquisitionnant des logements vacants dans le cadre d'une urgence caractérisée et d'une carence justifiée de l'État au nom des pouvoirs de police municipale en matière de sécurité, salubrité et tranquillité publique ainsi que de protection de la dignité humaine ;
- En mettant à disposition le parc de logements municipaux ;
- En pratiquant les occupations temporaires ou les conventionnements de squats.

Assurer le rôle historique d'aide sociale aux plus démunies :

Maintenir son Centre Communal d'Action sociale :

- Développer des services sociaux locaux ;
- Instaurer des aides sociales facultatives ;
- Approfondir les analyses légales des besoins sociaux au contexte local ;
- Imaginer de nouveaux services sociaux locaux.

Pratiquer des tarifications sociales pour l'accès aux services (alimentation, transport, eau...)

Assurer le droit à la formation : créer de nouveaux cadres quand les formations sont soumises au séjour légal pour rendre la formation accessible à tous et à toutes.

Tous ces droits contribuent à assurer l'autonomie des personnes en situation de précarité administrative, et permettent de sortir de la logique de la dépendance, de l'aide et de l'humanitaire, pour assurer la qualité des liens entre les citoyen·nes.

Protéger et soutenir la présence du tissu associatif et citoyen

- Protéger les libertés associatives pour les actions de solidarité qui protègent les droits des personnes précarisées ;
- Garantir la pérennité des actions alternatives en dehors des changements politiques et hors des pouvoirs publics.

Proposition : Réaliser un travail critique du Contrat d'Engagement Républicain avec une proposition alternative sur la base d'une charte qui vise à partager à un autre type d'engagement réciproque afin de partager d'autres valeurs communes discutées entre milieu associatif et pouvoirs publics locaux.

Accueillir c'est aussi accompagner :

L'accompagnement dans les parcours et les projets nécessite de l'information, de l'écoute et de l'orientation vers les dispositifs et les ressources existantes.

Du collectif et de la convivialité :

Faire ensemble, faire à plusieurs ; S'inspirer mutuellement ; Développer des lieux pour se rencontrer ; Réaliser et préfigurer l'égalité politique ; Organiser des moments conviviaux.

Instaurer une instance de démocratie locale avec les fonctions de contrôle démocratique sur la légitimité et la justice sociale ; de critique des politiques publiques afin de veiller au respect du principe d'inconditionnalité et être force de propositions d'action alternative.